



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 11 janvier 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 11 janvier 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

Avant d'entamer les sujets à l'ordre du jour, le Président de la République, M. Andry RAJOELINA, a évoqué la diffusion de fausses informations qui défraies actuellement la chronique. Après vérification et collecte de toutes les informations, il s'est avéré qu'aucun cas de trafic d'enfants n'a été constaté dans certaines communes du district d'Ikongo.

Le chef de l'Organisation Mixte de Conception, le Préfet de Manakara, ainsi que les chefs des forces de l'ordre de la Région, les Maires des villes des différentes communes nommées à l'instar de la Commune Rurale d'Ifaniriaha, et les acteurs sociaux en charge de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans la région ont déjà apporté des explications réfutant ces fausses allégations. La Commission indépendante pour la protection des droits de l'homme ou CNIDH, a également mené une enquête approfondie et a clairement indiqué qu'il n'existe aucun cas de traite intentionnelle d'enfants.

Le trafic d'enfants n'est pas compatible avec la culture et les valeurs malagasy, quelles que soient les circonstances, donc la stratégie politique qui est utilisée, la propagation de rumeurs pour saper l'opinion publique et porter atteinte à la sécurité intérieure, est totalement condamnable.

Les forces de sécurité ont ouvert une enquête pour connaître l'origine de cette rumeur, et des mesures strictes seront prises à l'encontre du propagateur à l'origine de ces fausses informations causant des perturbations. Le Conseil des ministres exhorte également tous les citoyens à la vigilance car il est évident que la création et la diffusion de fausses informations et de rumeurs seront une arme politique entre les mains de certains hommes politiques.

Nous devons nous éduquer les uns les autres pour que les citoyens aient une prise de conscience que toutes les informations qui circulent ne sont pas toujours vraies et de toujours procéder à des recoupements avant de les partager ces informations. Il convient de rappeler que la publication et la diffusion de fausses informations sont punies par la loi.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Approbation de la communication verbale relative au compte rendu de la réunion extraordinaire du conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI), du 22 décembre 2022, en visioconférence.

L'un des points importants qui y ont été approuvés est que Madagascar accueillera la cinquième édition du sommet des Chefs d'État et chefs de gouvernement des pays membres de la COI, cette année 2023. Il a donc été demandé à Madagascar d'avancer une date pour pouvoir organiser cette rencontre au sommet dans les meilleurs délais. Il a également été décidé lors de la réunion de prolonger le mandat du directeur général du COI qui prendra fin en juillet 2023. En outre, plusieurs autres questions stratégiques, diplomatiques et administratives ont été discutées et approuvées, notamment la finalisation du nouveau règlement interne de la COI.

Coincitant avec la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien mentionnée ci-dessus, des réunions techniques se sont tenues directement à Antananarivo, toujours sous la présidence de Madagascar. Le Conseil des ministres a approuvé le compte rendu fait à leur sujet :

- La première est la réunion sur le Projet Jeunesse du COI le 9 novembre 2022, pour définir la stratégie face à la croissance démographique rapide qui touche particulièrement Madagascar et les Comores. On sait que ces deux pays comptent un grand nombre de jeunes et les statistiques montrent que 90% des jeunes qui entreront sur le marché du travail dans la région l'Océan Indien en l'an 2040 sont des Malagasy. La réunion a donc décidé d'inclure la "dimension jeunesse" dans tous les travaux et projets à réaliser par la COI.
- Le deuxième est l'atelier régional sur la deuxième édition du programme de sécurité maritime (MASE - Maritime Security II) qui s'est tenu le 10 novembre 2022. Le programme MASE I prendra fin en 2023, donc tous les membres ont convenu de le poursuivre, selon la vision de l'Union Africaine à travers la stratégie de sécurité maritime (stratégie maritime intégrée) année 2050. Le programme est financé par l'Union Européenne et 7 pays au sein de la COI sont concernés en interne (Djibouti, Comores, La Réunion/France, Kenya, Madagascar, Maurice et Seychelles).
- Troisièmement, la troisième édition de la réunion du comité technique régional sur le projet d'amélioration de la connectivité maritime dans la partie sud-ouest de l'océan Indien tenue les 14 et 15 novembre 2022. Le Japon, qui est membre observateur de la COI, finance ce projet qui vise à réduire la dépendance des pays membres vis-à-vis du COI pour les importations et le transport international. Il a été décidé lors de la réunion d'élaborer et d'approuver la feuille de route et le plan de travail sur 5 ans pour ce projet.
- Quatrième et dernière réunion est celle des responsables points focaux du projet de transformation de la filière des déchets vers un lien déchets-énergie dans le sud-ouest de l'océan Indien. La Communauté Afrique-Caraïbes-Pacifique (OEACP) et l'Union européenne financent le projet, qui durera 42 mois, et est principalement conçu pour promouvoir toutes les recherches liées à la conversion des déchets en énergie, le financement du projet soutient les innovations dans ce domaine, et soutient également les chercheurs en technologie des énergies renouvelables.

Tout ce qui a été décidé lors de ces 4 réunions techniques sera présenté devant la réunion ordinaire du Conseil des ministres en février 2023, qui continuera à être présidée par Madagascar.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la création de la Trésorerie Principale chargée des projets fonctionnant sur financement extérieur.

Cela est dû à la découverte de divers problèmes liés à la gestion financière et comptable (régularisation comptable). Cela comprend les emprunts, les dons et les subventions.

Les principales attributions du nouveau poste comptable sont :

- d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses des projets dans le cadre du Budget Général de l'Etat relevant des ordonnateurs secondaires des Ministères et Institutions
- de co-signer les comptes des projets ouverts auprès de Banky Foiben'i Madagasikara,
- de la tenue de la comptabilité du poste comptable qu'il dirige,
- de l'établissement et la production du compte de gestion auprès de la Cour des Comptes.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Le gouvernement malagasy va proposer un nouvel accord de coopération avec la société QMM pour veiller aux intérêts de Madagascar dans l'exploitation d'ilménite à Tolagnaro.

En 1998, la société QMM a conclu un accord pour explorer et exploiter les ressources à Tolagnaro, qui a été converti en loi 98-002 le 26 janvier 1998, entrée en vigueur le 18 février 1998, date de publication de la loi dans le journal officiel. Selon cet accord, l'entreprise s'est vu accorder des conditions fiscales et douanières particulières pendant 25 ans, et lorsque ce délai expirera et sans un nouvel accord entre les deux parties, les conditions fiscales et douanières particulières se poursuivront à nouveau.

Cette période de 25 ans prend fin le 18 février 2023. Depuis juillet 2022, le Comité conjoint des techniciens des deux parties, à savoir le Gouvernement malagasy et QMM, a été mis en place pour réexaminer la forme du nouvel accord de coopération après l'expiration de ce premier accord. Jusqu'à présent, aucun de consensus n'a été trouvé à l'approche de la date d'expiration du premier accord.

Face à cela, il y a eu une réunion spéciale dirigée par le Ministre de l'Economie et des Finances, et le Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques, s'est tenue lundi dernier avec la participation du représentant de QMM, le Secrétaire Général de la Primature, le représentant de la Présidence de la République, la direction générale des impôts et la direction générale des douanes.

Après la réunion, les deux parties sont parvenues à un accord selon lequel les conditions fiscales et douanières spéciales accordées à QMM à l'époque ne seront pas prolongées de 25 ans, mais resteront en vigueur jusqu'en mai 2023 seulement, date de la prochaine session parlementaire, de sorte qu'une nouvelle loi sera faite pour régir désormais le contrat entre le Gouvernement malagasy et la Société QMM.

Selon les instructions claires et strictes du Président de la République, M. Andry RAJOELINA, le Gouvernement malagasy doit proposer un tout nouvel accord de coopération, afin de regarder de plus près les intérêts de Madagascar, afin que l'exploitation de ces richesses nationales apporte réellement des résultats concrets pour tous les malagasy. Une rencontre se tiendra entre le Président de la République et le Président Directeur Général de RIO TINTO qui sera à Madagascar du 25 au 27 janvier 2023.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Approbation de la communication verbale relative au recensement des ressources humaines relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Dans le secteur public, le personnel relevant de l'éducation représente près de 60% du total des fonctionnaires et agents de l'État. La Banque Mondiale et le programme PRODIGY se chargeront du recensement numérique des agents. Le recensement concernera tous les salariés concernés par l'éducation nationale, que ce soit les fonctionnaires, ou les salariés non encore fonctionnaires dans les écoles publiques, EPP, CEG, Lycées, CRINFP etc.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la prise en charge des Droit et Taxes à l'importation de dons de fournitures scolaires fait par l'UNICEF au profit du Ministère de l'Education Nationale, par le Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Approbation de la demande de budget additionnel dans le PIP NPE pour la réhabilitation du périmètre de Dabara, Région Menabe.

DABARA est le premier grenier rizicole de tout le Menabe qui mesure jusqu'à 18 360 hectares. Les travaux de réhabilitation comprennent la construction du barrage, du canal principal de 52 km de long et de tous les accessoires qui s'y rapportent, ainsi que des petits canaux qui y sont reliés. Ce budget supplémentaire est inclus dans le budget du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans les Nouveaux Projets Emergents » pour la mise en œuvre du velirano numéro 9, celui d'autosuffisance alimentaire.

Suite à la décision du Conseil des Ministres, qui a approuvé la coopération avec la société Ambatovy pour fournir du "sulfate d'ammonium" issu de la production de "nickel" et de "cobalt" à mélanger à des engrais NPK ou DAP, le Conseil des ministres a approuvé les détails du plan de distribution de ces engrais chimiques aux agriculteurs à travers le projet PDSA ou Projet de distribution de sulfate d'ammonium en appui à l'autosuffisance alimentaire.

Voici les étapes à suivre : la mise en place immédiate d'une petite usine de mélange et de conditionnement d'engrais à Toamasina avec la société Ambatovy, il y aura aussi en parallèle la sensibilisation et la formation des riziculteurs à l'utilisation des engrais chimiques, la distribution des engrais et le suivi de l'utilisation des engrais comme il se doit, et enfin, l'évaluation des résultats obtenus. Au total, 225 514 familles d'agriculteurs seront bénéficiaires, soit 112 757 tonnes de "sulfate d'ammonium" nécessaires chaque année pour pouvoir couvrir une superficie agricole de 563 784 hectares. On estime que le rendement du riz augmentera à 845 676 tonnes en un an grâce à l'utilisation de l'engrais chimique obtenu à partir de l'utilisation de ce "sulfate d'ammonium" mélangé à l'engrais. La coopération avec la société Ambatovy se poursuivra jusqu'en 2024 pour pouvoir distribuer l'engrais aux agriculteurs.

Approbation de la communication verbale relative à la formation de 30 cadres et paysans formateurs en coopération avec la « Fondations for Farming » sur la technique agroécologique Pfumvudza, du 28 janvier au 04 février 2023 à Zimbabwe.

Ceci est le résultat d'une coopération avec l'organisation "Foundation for Farming" au Zimbabwe, qui est connue dans le monde entier pour la création et l'utilisation de cette technique "PFUMVUDZA". 5 millions d'agriculteurs à travers l'Afrique utilisent déjà cette technique qui préserve également l'environnement. A leur retour ils deviendront formateurs de formateurs.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Approbation du renouvellement de Licence d'importation d'huiles de base et de leurs intrants de la société MOCO, après avoir rempli les conditions nécessaires. En 2015, cette société a reçu une licence qui a expiré en mars 2022, elle sera donc renouvelée après avoir payé la redevance déterminée par la loi en vigueur.

Approbation de l'octroi de licence d'importation des lubrifiants de la société MILLEIS MOTORS, après avoir rempli les conditions nécessaires et après paiement de la redevance déterminée par la loi en vigueur.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Adoption du décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Paositra Malagasy, **Monsieur RASAMIMANANTSOA Riana Toavina**

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1084 du 13 Octobre 2021 et portant nomination de **Mme. ANDRIANASOLO Mahery**, Directeur de l'Observatoire du Territoire auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-055 du 12 janvier 2022 et portant nomination de **M. RATODISON Francis**, Directeur Régional de l'Aménagement Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Atsinanana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-056 du 12 janvier 2022 et portant nomination de **M. RASEDIMAHEFA Tsimiebo**, Directeur Régional de l'Aménagement Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Menabe.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1114 du 06 Juin 2019 et portant nomination de **M. ANDRIANHO Njaka Lalaina**, Directeur de la Gestion et du Contrôle du Personnel de l'Etat auprès de la Direction Générale du Contrôle Financier du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RABEFAGNINA Blaise**, Directeur des Etudes, de la Formation, de la Documentation et des Archives auprès de la Direction Générale du Contrôle Financier du Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1487 du 11 novembre 2020 et portant nomination de **M. RAKOTONDRANO Andriamamerintsoa Tovonandrianina**, Secrétaire Général auprès de la Préfecture d'Antsirabe.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RATSIMBAZAFY Mamisoa Niaina Nirina**, Directeur des Affaires Juridiques, du Partenariat et de la Relation Publique du Centre National d'Etat Civil et de l'Identité (CNECI).
- Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIAPARANIONY Mieja**, Directeur de la Programmation et du Suivi Evaluation du Centre National d'Etat Civil et de l'Identité (CNECI).
- Adoption du décret portant nomination de **M. ANDRIANTSIFERANA Rinarisoa Abdon**, Directeur des Opérations du Centre National d'Etat Civil et de l'Identité (CNECI).
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1342 du 03 juillet 2019 et portant nomination de **Mme. NAKANY Emilie Baravavy**, Directeur de l'Inspection et de Contrôle de l'Administration Territoriale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-383 du 20 mars 2019 portant nomination de **RAKOTOHAVANA Malalaharijaona Fanoela**, Préfet de Tsiroanomandidy

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1208 du 06 juin 2019 et portant nomination de **Mme. RABARIJAONA Antsa Narindra**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Faritra Vakinankaratra au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sport.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RANAMPY Marie Florida**, Directeur de la Formation du Personnel d'Encadrement et des Formateurs auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-562 du 19 mai 2021 et portant nomination de **M. ANDRIAMIHARISOA Harinjaka Romuald**, Directeur Général du Développement Durable auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Fait ce 11 janvier 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Porte du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO